



# L'élimination des châtements corporels des enfants: Bulletin Afrique

VERSION ANGLAISE EGALEMENT DISPONIBLE

Bulletin numéro 3: Décembre 2010

## **Dans ce numéro**

La principale information de ce numéro: Les organisations The African Child Policy Forum, the Global Initiative to End All Corporal Punishment et Save the Children Sweden ont fait paraître une nouvelle publication intitulée *All Africa Report 2010 on Corporal Punishment of Children in Africa*. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique ressources ci-dessous...

1. [Qui sommes-nous?](#)
2. [Récents progrès en Afrique](#)
3. [Campagnes et autres actions en faveur de l'interdiction](#)
4. [Actualités des droits de l'Homme](#)
5. [Ressources: Recherches/ Rapports / Publications](#)
6. [Revue de presse](#)
7. [Réunions et manifestations](#)
8. [Demande d'informations](#)

## **1 QUI SOMMES-NOUS?**

*The Global Initiative* est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès vers l'élimination de tous les châtements corporels dans tous les continents. Nous appuyons les campagnes nationales par le biais d'informations pertinentes et d'une assistance technique ([www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org)). *The African Child Policy Forum* (ACPF) est une organisation panafricaine indépendante de recherche et de plaidoyer, qui vise à placer les enfants d'Afrique au centre de l'agenda public et politique, à travers la promotion de politiques et lois favorables. ACPF travaille avec d'autres organisations des droits de l'enfant et des gouvernements pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes en faveur des enfants ([www.africanchildforum.org](http://www.africanchildforum.org)).

En 2009, *The Global Initiative* et *The African Child Policy Forum* ont lancé un projet commun pour promouvoir les réformes légales et soutenir les campagnes nationales dans toutes les régions d'Afrique, à travers la diffusion d'informations et le développement de stratégies. Ce projet commun vise à établir un réseau de défenseurs de l'interdiction des châtiments corporels des enfants en Afrique à l'échelle continentale.

[Retour au sommaire](#)

## 2 RECENTS PROGRES EN AFRIQUE

### Avancées positives

**Zanzibar:** Avec le soutien de Save the Children Zanzibar, le Ministère de l'Éducation de Zanzibar a mis en place un Service de Coordination chargé de la promotion des formes de discipline positive, en tant qu'alternatives à la violence physique; un coordinateur de service a été nommé à cet égard. Save the Children Zanzibar a par ailleurs élaboré un manuel de formation portant sur la discipline positive. Ce manuel sera intégré au programme de formation des enseignants de Zanzibar, une fois qu'il aura été approuvé par le Ministère de l'Éducation.

**The Southern African Network to end Corporal and Humiliating Punishment of Children (Le Réseau d'Afrique Australe pour l'élimination des châtiments corporels des Enfants) :** Madame Judith Mulenga, directrice exécutive de l'organisation Zambia Civic Education Association et membre du *Southern African Network to end Corporal and Humiliating Punishment of Children* a été nommée représentante de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe au sein du *Conseil consultatif des ONG pour le suivi de l'Étude du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la violence contre les enfants*. Le Conseil a été créé en 2007 afin d'apporter un soutien fort et efficace au suivi de l'Étude du Secrétaire général. Le principal rôle du Conseil aujourd'hui est de travailler en étroite collaboration avec la *Représentante Spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la violence contre les enfants* pour assurer la participation de la société civile dans les activités de suivi relative à cette étude. L'engagement sans faille de Madame Mulenga en faveur de l'interdiction des châtiments corporels en Zambie et au-delà, constitue un atout majeur pour le Conseil.

### En revanche ...

**Ouganda:** L'interdiction des châtiments corporels à l'école a été prévue par le projet d'amendement du Code de l'enfance que la Commission de la Réforme Juridique a soumis au parlement ougandais. Cependant les OSC ougandaises ont appris que l'amendement 106B qui interdit les châtiments corporels à l'école pourrait être écarté au niveau du parlement. Les OSC comprenant Raising Voices, Save the Children in Uganda, Ugandan Child Rights NGO Network se sont fortement mobilisées pour s'assurer que l'amendement 106B soit maintenu dans le projet de loi. Pour plus d'informations, veuillez contacter : [dipak.naker@raisingvoices.org](mailto:dipak.naker@raisingvoices.org)

[Retour au sommaire](#)

## 3 CAMPAGNES ET AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INTERDICTION

**Benin:** Une étude menée par le Ministère de la Famille en 2008 a révélé que 55% d'élèves ont été victimes de châtiments corporels au sein ou en dehors de l'école. En Février 2010, Plan Benin, en

étroite collaboration avec le Ministère de la Famille et le Centre pour la Protection Sociale du Bénin, a lancé un système basé sur l'envoi de SMS pour recueillir et évaluer les rapports des actes de violence contre les enfants au Bénin et au Togo. A l'aide d'un téléphone portable, les enfants, ou toute autre personne ayant assisté à un acte de violence pourra envoyer un message texte à un numéro connecté au site internet de l'organisation Ushahidi, partenaire de Plan Bénin. Le projet vise à aider les enfants à dénoncer les actes de violence commis à leur endroit, au sein de la communauté. Plan en Afrique de l'Ouest a pour objectif de recueillir des données relatives aux cas de violence, évaluer l'ampleur de la violence et apporter des réponses avec le soutien du gouvernement et/ou des partenaires locaux. Une évaluation initiale était prévue pour le début du mois de novembre 2010 et le projet sera révisé au besoin. <http://plan-international.org/where-we-work/africa/benin/what-we-do/our-successes/mapping-violence-against-children-in-benin>; <http://fr.wikinoticia.com/style%20de%20vie/social-critique/66159-benin-les-sms-pour-aider-a-protoger-les-enfants-contre-la-violence-les-lecons-apprises>

**Botswana:** Les châtiments corporels ne sont pas interdits au Botswana. La nécessité de transformer les écoles en « zone sans violence » représente un défi majeur pour les parents, enseignants et élèves au Botswana. Avec le soutien de l'UNFPA, l'organisation Kagisano Society Women's Shelter Project travaille au sein des écoles pour traiter de la question des châtiments corporels et des brimades des enfants, afin de changer les comportements. Le personnel du Kagisano Society Women's Shelter Project et des bénévoles appartenant à l'organisation pacifiste Servas ont participé à un atelier de cinq jours portant sur les alternatives à la violence (*Alternatives to Violence*) et sur des projets relatifs à la paix (*Help Increase the Peace Projects*). Le programme portant sur les alternatives à la violence vise à rompre le cycle de la violence en adoptant des méthodes de discipline non violentes au sein des écoles du Botswana. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site: <http://avpinternational.org/workshops.html>

**Ghana:** De récentes enquêtes menées au sein d'institutions d'accueil et d'établissements scolaires au Ghana ont révélé que les personnes ayant autorité sur les enfants et les enseignants font largement usage des châtiments corporels pour discipliner les enfants dont ils ont la charge. Les châtiments corporels sont infligés sous forme de coups de bâton, coups de pied, et gifles. De ce fait, certains enfants ressentent de la peur et du dégoût pour leurs tuteurs et beaucoup font l'école buissonnière pour échapper aux châtiments corporels à l'école. Les défenseurs des droits de l'enfant ghanéens, y compris Platini Ashiagbor, Président Fondateur de l'organisation *End Violence Against the Next Generation*, militent contre cette pratique qui « défie toute logique et est préjudiciable au bien-être de l'enfant ». Un enseignant dans une école privée à Accra recommande qu'une formation portant sur la discipline des enfants en utilisant des méthodes positives et non violentes soit intégrée au programme de formation des enseignants. <http://www.evangghana.org/>; <http://news.myjoyonline.com/news/201009/52028.asp>

**Zimbabwe:** Dans le cadre de la révision de la Constitution du Zimbabwe, les enfants ont été invités à jouer un rôle important. Un programme national de consultation des enfants (*Children's National Consultative Outreach Programme*) a été organisé en septembre 2010 à Harare, par le Comité Parlementaire Constitutionnel (COPAC), avec l'appui de l'UNICEF. Les enfants participant à ce programme représentaient tous les 63 districts du Zimbabwe. Ils ont réclamé que la Constitution garantisse les droits et les meilleurs intérêts de tous les enfants. Les enfants ont notamment identifié la question de l'interdiction des châtiments corporels à l'école comme étant un aspect essentiel de la protection de leurs droits contenus dans la nouvelle Constitution. Douglas Mwonzora, co-président du Comité Parlementaire Constitutionnel, a promis aux enfants que leurs contributions seraient intégrées dans la Constitution du Zimbabwe. [http://www.unicef.org/esaro/youth\\_old\\_6655.html](http://www.unicef.org/esaro/youth_old_6655.html)

[Retour au sommaire](#)

## 4 ACTUALITES DES DROITS DE L'HOMME

### Principales décisions et recommandations, etc.

Le **Comité des droits de l'Enfant** a publié ses observations finales sur les Etats examinés lors de sa 55<sup>e</sup> session qui a eu lieu du 13 Septembre au 1<sup>er</sup> Octobre 2010. Le Comité a examiné les rapports de l'Angola, du Burundi et du Soudan. Il a recommandé que les Etats examinés interdisent les châtiments corporels dans toutes les situations, y compris au domicile familial, en se rapportant à son Observation Générale no. 8 portant sur le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments.

The Global Initiative présente régulièrement des rapports aux organes de suivi des traités des droits de l'Homme avant l'examen des États parties. Nous encourageons les ONG nationales et institutions des droits de l'Homme en Afrique à faire de même. Veuillez trouver ci-dessous les possibilités actuelles de présenter des rapports préalables à l'examen des Etats africains. Nous nous tenons à la disposition des ONG et organisations des droits de l'Homme pour fournir des conseils pratiques concernant la rédaction des rapports aux organes de suivi des traités (veuillez contacter [info@endcorporalpunishment.org](mailto:info@endcorporalpunishment.org)).

Le groupe de travail pré-sessionnel du *Comité des Droits de l'Enfant* se réunira lors de sa 56<sup>e</sup> session en Janvier/Février 2010 afin d'examiner les questions à soulever lors de l'examen de l'Egypte. **Les rapports relatifs à légalité et à la pratique des châtiments corporels en Egypte devront être soumis avant le 20 Décembre 2010.**

Le *Comité Contre la Torture* se réunira lors de sa 46<sup>e</sup> session en Mai 2010. Il examinera les rapports du Ghana et de l'Ile Maurice. **Les rapports relatifs à légalité et à la pratique des châtiments corporels de ces deux Etats devront être soumis avant le 25 Avril 2011.** Au cours de cette même session, le groupe de travail pré-sessionnel examinera les questions à soulever lors du prochain examen de Djibouti, Madagascar, du Maroc et de la Tunisie. **Les rapports concernant ces Etats devront être soumis avant le 9 Février 2011.**

Le *Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'égard des Femmes* se réunira lors de sa 48<sup>e</sup> session en Janvier/Février 2011 afin d'examiner les rapports du Kenya et de l'Afrique du Sud. **Les rapports concernant ces Etats devront être soumis avant le 3 Janvier 2011.** Au cours de cette même session, le groupe de travail pré-sessionnel examinera les questions à soulever lors du prochain examen du Tchad, de la Côte d'Ivoire, du Lesotho et de l'Ile Maurice. **Les rapports concernant ces Etats devront être soumis avant le 17 Décembre 2010.**

Le *Comité des Droits de l'Homme* se réunira lors de sa 101<sup>e</sup> session en Mars/Avril 2011 afin d'examiner les rapports des Seychelles et du Togo. **Les rapports concernant ces Etats devront être soumis avant le 28 Février 2011.** Au cours de cette même session, le groupe de travail pré-sessionnel examinera les questions à soulever lors du prochain examen du Malawi. **Les rapports concernant le Malawi devront être soumis avant le 14 Décembre 2011.**

La 12<sup>e</sup> session de *l'Examen Périodique Universel* aura lieu en Octobre 2011. **Elle concernera notamment le Swaziland, le Togo, l'Ouganda, la République Unie de Tanzanie et le Zimbabwe. Les rapports sur ces Etats devront être présentés avant le 14 Mars 2011.**

[Retour au sommaire](#)

## 5 RESSOURCES: RECHERCHES/RAPPORTS/PUBLICATIONS

### *Ending legalised violence against children: All Africa Report 2010 – Following up the UN Secretary General’s Study on Violence against Children*

Publication collective des organisations The Global Initiative to All Punishment of Children, The African Child Policy Forum et Save the Children Sweden, ce rapport comprend des messages exclusifs d’éminentes personnalités en matière des droits de l’enfant, ainsi que les progrès réalisés, les obstacles et opportunités relatifs à l’interdiction des châtiments corporels des enfants en Afrique. La publication *All Africa Report* vise à encourager les défenseurs de l’interdiction à apprendre les uns des autres, à travailler ensemble et à renforcer leur détermination à mettre une fin définitive à la légalité des châtiments corporels : [www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org). Un nombre limité d’exemplaires en version papier est disponible (uniquement en anglais) auprès de Sonia Vohito : [vohito@africanchildforum.org](mailto:vohito@africanchildforum.org)

**Ghana:** *Children’s perception of physical punishment in Ghana*, Dr Afua Twum-Danso. Publiée en septembre 2010, cette recherche menée entre août 2009 et août 2010 au Ghana, examine la perception de 158 enfants consultés à propos de la discipline qui leur est infligée par les adultes présents dans leur vie. Cette recherche est ciblée sur les écoliers en zone rurale et urbaine. Elle révèle que 4.4% des enfants ont subi des châtiments corporels chaque jour, tandis que la plupart d’entre eux ont subi des châtiments corporels plusieurs fois par mois ou de façon irrégulière. Presqu’un tiers des enfants (30.4%) ont déclaré avoir subi des méthodes de châtiments corporels incluant le fait d’être battu avec une ceinture, un bâton, être giflé ou frappé ; 22.8% ont déclaré avoir subi des châtiments corporels de la part d’autres proches parents (autres que les personnes avec lesquelles ils vivent). Ce rapport est uniquement disponible en anglais. Pour plus d’information, veuillez contacter : [a.twum-danso@sheffield.ac.uk](mailto:a.twum-danso@sheffield.ac.uk)

**Namibie:** L’organisation Legal Assistance Centre a fait paraître un nouveau rapport sur les châtiments corporels intitulé- *Corporal Punishment: National and international perspectives*. Ce rapport présente les opinions de plus de 2000 enfants dans le cadre de la consultation publique relative au projet de loi sur la Protection de l’Enfance. Il comprend également des rubriques sur les châtiments corporels, les raisons couramment évoquées pour justifier le recours aux châtiments corporels, les traités internationaux des droits de l’homme, les lois nationales en vigueur, des exemples de réforme juridique venant d’autres pays, la promotion de la parentalité positive et des réponses aux questions couramment posées, en ce qui concerne les châtiments corporels. Ce rapport est uniquement disponible en anglais.

**Zanzibar:** Le Programme de Consultation Nationale de L’Enfant (*National Child Consultation Programme*) en partenariat avec le Ministère du Travail, de la Femme et de L’Enfant, Save the Children et l’UNICEF, a publié un rapport sur le projet de loi portant sur l’Enfance- *Capturing Children’s Views on the Children Bill 2010: The National Child Consultation Programme in Zanzibar*. 77% pour cent des enfants consultés dans le cadre du projet de loi 2010 ont décrit le recours aux châtiments corporels comme étant néfaste, arbitraire et inutile ; par ailleurs 80% ont appelé le gouvernement à interdire les châtiments corporels à l’école et à promouvoir des formes de discipline positive. Ce rapport est uniquement disponible en anglais.

**Initiative sur la parentalité- ACPF:** En novembre 2010, The African Child Policy Forum (ACPF) a lancé une initiative visant à identifier et documenter les bonnes pratiques en matière de parentalité en Afrique. A travers ce projet, ACPF vise non seulement à identifier, documenter et entretenir les bonnes pratiques, mais aussi à disséminer de telles pratiques dans toute l’Afrique, afin de permettre aux parents d’élever leurs enfants avec succès, compte tenu des nombreux défis en matière de parentalité. Les thèmes d’étude proposés incluent les diverses techniques de discipline positive auxquelles les parents

ont recours. Le projet de recherche porte sur les pays suivants : Ethiopie, Ouganda, Tanzanie, Somalie, Zambie et Sierra Leone. Pour plus d'informations, veuillez contacter : [lemayhu@africanchildforum.org](mailto:lemayhu@africanchildforum.org)

### **Prochaines publications:**

#### ***Ending legalised violence against children: Global Report 2010 – Following up the UN Secretary General's Study on Violence against Children***

Le cinquième Rapport Mondial examine les progrès réalisés en faveur de l'interdiction des châtiments corporels et met en évidence l'humiliation subie par les enfants à travers le monde, dans le contexte du suivi de l'Etude du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la violence contre les enfants. Ce rapport (uniquement disponible en anglais) sera publié au cours de ce mois (décembre 2010) et sera disponible à l'adresse suivante : [www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org).

#### ***Briser le silence: Violence contre les enfants en situation de handicap***

L'organisation The African Child Policy Forum fera paraître une étude rétrospective portant sur la violence contre les enfants en situation de handicap dans cinq pays d'Afrique que sont le Cameroun, l'Ethiopie, le Sénégal, l'Ouganda et la Zambie. Cette étude a été menée en vue de mieux comprendre les tendances et dynamiques de la violence subie par ce groupe vulnérable. L'étude révèle que le recours aux châtiments corporels (consistant à frapper, donner des coups de poing, coups de pied, et taper) est largement répandu dans chacun des cinq pays étudiés. Le rapport sera publié en anglais et en français, au cours de ce mois (décembre 2010), pour plus d'informations, veuillez contacter :

[info@africanchildforum.org](mailto:info@africanchildforum.org)

[Retour au sommaire](#)

## **6 REVUE DE PRESSE**

**Algérie:** L'usage des châtiments corporels par les enseignants demeure répandu dans les écoles algériennes en dépit de l'existence d'une loi interdisant cette pratique (loi n° 08-04 du 23 janvier 2008). A l'école primaire Sebbala-Djedida ADDL, à El Achour, à Alger, les parents témoignent de ce qu'endurent leurs enfants entre les mains de certains instituteurs. Les parents estiment que l'école n'est plus un lieu sécurisé et ils craignent pour leurs enfants. En outre ils évitent de se plaindre officiellement auprès de la direction, car ils craignent que leurs enfants fassent l'objet de représailles de la part des enseignants. (*All Africa.com*, 20 Octobre 2010; *La Tribune*, 20 Octobre 2010)

**Namibie:** Les élèves de l'établissement scolaire *Okatana Combined School* et leurs parents ont organisé une manifestation avec le soutien du conseil administratif de l'école. La manifestation a été organisée en signe de protestation contre l'un des enseignants de l'établissement. L'enseignant était accusé de plusieurs cas de « comportements inacceptables » incluant le recours excessif aux châtiments corporels envers les élèves. L'enseignant aurait fait usage de la baguette, du bâton, il aurait également donné des coups de pied et coups de poing aux élèves. Un tel comportement est contraire aux lois et règlements namubiens. Les manifestants ont remis une pétition à l'inspection académique, appelant les autorités éducatives à prendre des mesures d'urgence à l'encontre de l'enseignant. (*New Era*, 20 Octobre 2010)

**Sénégal:** Le projet pilote des écoles "Amies des enfants", exécuté dans certaines écoles de Kolda- une des régions les plus pauvres du Sénégal- a été mis en place par les gouvernements scolaires et a

débouché sur des taux de réussite très satisfaisants. Le projet a été élaboré grâce à un partenariat entre les ONG et les autorités scolaires, sous le contrôle du gouverneur de la région. Dans leurs activités les enfants ont dit "halte aux châtimements corporels parce qu'ils considéraient que les châtimements corporels constituaient un frein à leur épanouissement". Un protocole d'accord entre les élèves et les enseignants a été conclu, les enseignants ont cessé de recourir aux châtimements corporels en privilégiant le dialogue avec les enfants. (*Agence de Presse Sénégalaise*, 22 Novembre 2010)

**Tanzanie:** Un journaliste a suivi les débats des élèves de l'*Essacs International School* de Tanzanie, portant sur les châtimements corporels. Un opposant à la pratique des châtimements corporels a noté que les enseignants qui frappent les élèves « ne disposent probablement pas d'informations sur les antécédents psychologiques de ces élèves ; certains élèves pourraient avoir rencontré des problèmes à la maison et les frapper ne ferait de jeter de l'huile sur le feu ». (*The Citizen*, 17 Octobre 2010)

**Ouganda:** Cinq chefs de clan de la région de l'Apac en Ouganda ont été arrêtés suite au décès d'un garçon de 16 ans, résident de la ville d'Atek Oyengo Owo. Les chefs de clan auraient frappé le garçon du matin à 15 heures, jusqu'à ce qu'il perde connaissance et décède. Ils accusaient la victime d'avoir volé un poste de radio appartenant à un voisin. L'incident a eu lieu le 13 mai 2010 mais les suspects n'ont été arrêtés qu'en octobre 2010 suite aux récriminations des parents de la victime. (*The Monitor*, 27 Octobre 2010)

[Retour au sommaire](#)

## 7 REUNIONS ET MANIFESTATIONS

### **Consultation Régionale d'Experts portant sur les lois et politiques en matière de Protection des Enfants contre la Violence en Afrique, du 13 au 14 décembre 2010 à Addis Abeba, Ethiopie**

En partenariat avec Plan Norway, The African Child Policy Forum organisera une réunion de consultation à Addis Abeba, afin de donner l'occasion aux décideurs politiques, professionnels, organisations de la société civile et universitaires d'étudier et de débattre des étapes à franchir pour renforcer l'arsenal juridique national (lois et politiques) pour garantir la réalisation des droits reconnus par la CNUDE et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Les participants à cette réunion viendront des pays suivants : Burkina Faso, Cameroun, République démocratique du Congo, Ethiopie, Kenya, Malawi, Nigeria, Sénégal, Ouganda et Zambie. La réunion de consultation abordera les questions relatives aux droits de l'enfant notamment les avancées positives vers l'interdiction de tous les châtimements corporels en Afrique, ainsi que la question de la protection des enfants et les mécanismes de réponse en Afrique. Certains membres du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant participeront également à cette réunion. Pour plus d'information, veuillez contacter : [Lishan@africanchildforum.org](mailto:Lishan@africanchildforum.org)

[Retour au sommaire](#)

## 8 DEMANDE D'INFORMATIONS

Nous vous prions de nous communiquer des **informations relatives aux lois** interdisant ou autorisant les châtimements corporels dans les pays et contextes suivants:

*Système pénal (jugements des tribunaux)* – Guinée équatoriale, Gabon

*Système pénal (mesure disciplinaire dans les établissements pénitentiaires)* – Guinée équatoriale, Érythrée, Gabon, Guinée, Liberia, Libye, Sao Tomé et Principe

*Institutions d'accueil* – Guinée-Bissau, Lybie

Enfin, s'il existe un projet de loi dans votre pays qui offrirait l'occasion d'interdire les châtimens corporels, ou si une loi récemment promulguée interdisait les châtimens corporels dans une situation donnée, nous vous prions de nous en informer afin que nous puissions **mettre à jour nos informations**.

[Retour au sommaire](#)